

leur préoccupation à l'égard des questions coloniales. La résolution déclare que le maintien du colonialisme constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales; elle réaffirme le droit des peuples coloniaux à l'autodétermination et invite tous les gouvernements à déclarer que le recrutement, le financement et la formation des mercenaires sont punissables comme actes criminels. De plus, elle demande à tous les États et aux institutions spécialisées de n'offrir aucune aide aux Gouvernements portugais, sud-africain et rhodésien. Elle requiert aussi qu'on déséquipe les bases militaires dans les territoires sous tutelle, qu'on reconnaisse le droit d'autodétermination des petits États et que les missions visiteuses aient droit d'accès dans les territoires coloniaux. Comme dans le passé, le Canada s'est abstenu de voter sur cette résolution parce que, de l'avis de la délégation canadienne, certaines conditions y étaient irréalisables et certaines idées erronées.

En général, les questions ont été discutées moins longuement et dans un langage moins provocateur qu'au cours des sessions précédentes.

Situation financière de l'Organisation

Le secrétaire général a mentionné dans l'introduction de son rapport annuel (1969) que la situation financière de l'ONU demeure précaire. Le 30 juin 1969, les exigibilités de l'Organisation excédaient les éléments d'actif réalisables; en effet, en tenant compte des prêts consentis par le Fonds de roulement et le Compte spécial des Nations Unies, le déficit cumulé se chiffrait par 59.6 millions de dollars (É.-U.). Les dépenses non réglées étaient de 13.3 millions (É.-U.). Les cotisations au budget ordinaire, fixées mais impayées, s'élevaient à quelque 130 millions (É.-U.). De cette somme environ 26.7 millions sont attribuables au fait que certains membres ont décidé de ne pas payer pour des éléments du budget ordinaire qui, à leur avis, ne devraient pas en faire partie. Le reste représente des paiements que les membres n'ont pas encore faits; on estimait que, à la fin de 1969, 22.3 millions de dollars seraient encore dus. Ces chiffres n'incluent pas; le secrétaire général l'a d'ailleurs mentionné, les comptes spéciaux de la Force d'urgence des Nations Unies et des opérations des Nations Unies au Congo, qui causent aussi beaucoup d'inquiétude aux administrateurs. Le 30 juin 1969, le montant dû au titre de ces comptes se chiffrait par 132.7 millions de dollars (É.-U.); le secrétaire général croit qu'il sera presque impossible de toucher cette somme. De plus, l'Organisation doit quelque 30 millions de dollars à des gouvernements, dont celui du Canada, qui ont fourni des contingents et un appui logistique aux deux forces de maintien de la paix. La situation financière concernant la Force de maintien de la paix à Chypre est aussi une question très importante; on a évalué que, à la mi-décembre, le déficit atteindrait 10.8 millions de dollars.

Développement économique

Dans le domaine du développement économique, le principal sujet de discussion a été la Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, qui doit commencer en 1971. Le Comité préparatoire, créé en 1968, n'a pas été capable de présenter une étude préliminaire sur la façon de procéder en matière de développement international. Ses membres ont toutefois réussi à s'entendre sur la forme que doit prendre la stratégie; ils ont